



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 Avril 2026

- 1) Désignation secrétaire de séance
- 2) Compte rendu des séances des 05 février et 20 mars 2026
- 3) Indemnités de fonction des élus
- 4) Election des délégués aux syndicats intercommunaux
- 5) Formation des commissions communales
- 6) Questions diverses

Date de convocation : 30/03/2026

Date d'affichage liste des délibérations : 07/04/2026

Le 03 avril 2026 à 19h00, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de M. Michel MULOT.

Nombre de présents : 19 Nombre de votants : 17

Etaient présents : Mmes, MM. MULOT Michel, COMTE François, CIBICK Florence, DUBRESSON Jacques, VALET Véronique, MINE Patrick, RAULT Nadine, RUELLE Florence, ROBLIN Jean-Michel, LEBEL Valérie, CHANDIOUX Vincent, LAVOLLEE Christine, BALLAIS Stéphane, VERSABEAU Sylvie, MARCEAU Fabrice, DESCREAUX Sébastien,

Absents excusés : GUINOT Sandrine, MARCEAU Caroline

Procurations : MARCEAU Caroline à DESCREAUX Sébastien
GUINOT Sandrine à DENOUEL Julien

Secrétaire de séance : CIBICK Florence

COMPTE RENDU DES SEANCES DES 05 FEVRIER ET 20 MARS 2026

Remarques de Mr Sébastien DESCREAUX :

Concernant la séance du 20/03 :

- 1 voix doit être comptabilisée pour Mr DUBRESSON
- Fixation du nombre d'adjoints à l'unanimité et non à la majorité
- Election des adjoints : c'est un vote à la liste
- Le PV ne doit pas être envoyé signé car il doit être validé en Conseil municipal et ne peut donc être signé avant

Soumis au vote :

- PV du 05/02 = 2 abstentions
- PV du 20/03 = adopté

INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS

Délibération N°2026-D-09

Le Maire expose au Conseil :

- Les élus peuvent percevoir une indemnité en contrepartie de l'exercice effectif de leurs fonctions, dans la limite du taux maximum applicable à la strate démographique de leur commune, en référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- C'est l'assemblée délibérante qui fixe le taux des indemnités dans les limites prévues par la loi et sans dépasser l'enveloppe globale constituée des indemnités maximales du maire et des adjoints.

Il propose de conserver la somme budgétisée en 2025.

Il est donc proposé au conseil municipal d'attribuer les indemnités de fonction aux taux suivants :

- Maire : 34.5% de l'indice brut 1027
- Adjointes : 10.75 % de l'indice brut 1027

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Accepte à la majorité les taux proposés

ELECTION DES DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Délibérations N°2026-D-10 à N°2026-D-23

Le maire présente la liste des syndicats intercommunaux et énumère les délégués désignés pour chaque syndicat.
Soumis au vote et adopté à l'unanimité.

FORMATION DES COMMISSIONS

Le maire présente la liste des commissions communales et énumère les conseillers municipaux pour chaque commission.

Personne ne souhaite s'ajouter.

Soumis au vote et adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Tour de table :

- Mr Descreaux questionne sur le recrutement d'une secrétaire générale
- Le maire répond que des candidats sont reçus pour une embauche rapide, le prochain rendez-vous étant programmé au mardi suivant.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le maire lève la séance à 19H30

Le secrétaire de séance
Florence CIBICK

Le Maire
Michel MULOT